

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 0

Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 3 mai 2022
Qe-2022/20**

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Question écrite proposée par Evelyne CERVANTES-DESCUBES à propos de la gratuité des cantines scolaires

Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire,

L'élection présidentielle est terminée. L'extrême droite n'a pas accédé au pouvoir, c'est peut-être là notre seule source de satisfaction. Car aucun doute, on le sait déjà, le programme d'Emmanuel Macron, tout en continuité, ne répondra pas aux urgences sociales, écologiques et démocratiques.

Face à la violence d'une société de plus en plus inégalitaire, face à la généralisation de la pauvreté et de la précarité, face aux souffrances sociales qui y sont liées, nous devons faire émerger des réponses politiques radicales qui viennent tout de suite répondre aux besoins urgents d'une partie importante de la population.

Pour cela, il nous semble nécessaire de revoir les priorités budgétaires (c'est une question de choix politique) en assurant le développement de services publics dans les quartiers qui permettraient l'accès gratuits à des besoins fondamentaux comme la santé (par la mise en place de dispensaires), les transports en commun, l'alimentation (cantines scolaires notamment), logement pour les plus précaires...

Par exemple, nous insistons sur l'alimentation des enfants, la gratuité de la cantine scolaire représenterait un coût pour la ville de Bordeaux de 5,5 millions d'euros soit environ 0,5% de son budget total. C'est moins que le budget consacré par la ville à la végétalisation des cours d'école et de crèche.

Pourtant, il est évident que garantir l'accès à une nourriture saine, et équilibrée, à tous les enfants de la ville, au moins une fois par jour, devrait être une priorité absolue.

Aussi, pour nous, la notion de gratuité sous-entend l'universalité d'un droit et de son accès. C'est pourquoi si nous pensons que ce nourrir est un droit alors nous devons tendre vers la gratuité de la nourriture. C'est en ce sens que nous défendons les cantines scolaires gratuites et bio, mais aussi la sécurité sociale de l'alimentation.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES